

Les débuts de Lonza

Création de l'entreprise Lonza à Gampel.

1897

L'utilisation du mercure

Le mercure est utilisé par la Lonza à Viège comme catalyseur dans la production d'acétaldéhyde par hydrolyse.

1917

Création du Grossgrundkanal

Construction du Grossgrundkanal long de 11 km pour l'évacuation des eaux usées de la Lonza.

1928

1^{er} rapport

La CIPEL publie une étude sur la pollution des eaux du lac Léman et de ses affluents. Le mercure soulève déjà des interrogations sérieuses.

1975

2^e rapport

Jean-Pierre Schnydrig, chef du Service de l'environnement, rédige un rapport pour le Conseil d'Etat sur la pollution au mercure à Viège.

1981

Franz Steiner 1973 - 1981

Ce mercure que le Valais n'a pas voulu voir

POLLUTION

Les autorités cantonales connaissaient l'existence d'une forte pollution au mercure dans le canal d'évacuation des eaux de Lonza depuis 1975. Or l'épandage des boues polluées sur les parcelles agricoles et les jardins n'a stoppé qu'en 1990. Et les riverains ont dû attendre janvier 2014 pour être informés de la pollution de leur sol. Notre enquête.

PAR JULIEN.ROBYR@LENOUVELLISTE.CH



C'est en 1990 que l'Etat et la SEP interdisent l'utilisation de boues polluées issues de la Lonza. LOUIS DASSELBORNE

L'affaire secoue le Valais depuis la découverte de terres polluées sur le tracé de l'autoroute A9 en 2011 avec un Etat qui, curieusement semble redécouvrir le problème du mercure. S'ensuit un bras de fer acharné, aujourd'hui terminé, entre le canton et Lonza au sujet de la facture pour l'assainissement de la région. Les pouvoirs publics s'acquitteront de 7% de la facture, soit 3,5 millions. Lonza paiera 47,5 millions pour mettre fin au scandale qui écorne son image au moment où elle va créer 200 emplois supplémentaires à Viège. Pour le conseiller d'Etat Jacques Melly, «après un long travail, nous avons trouvé une solution très satisfaisante pour économiser du temps et de l'argent, sans aller chercher les responsabilités».

Pourtant, selon le rapport d'investigation historique et plusieurs autres documents découverts par «Le Nouvelliste», l'Etat

du Valais connaissait l'existence de la pollution au mercure du canal d'évacuation des eaux usées de Lonza, le Grossgrundkanal, depuis 1975 au moins. Un Etat qui est responsable de la surveillance de ce canal, tandis que les communes gèrent son entretien. Or, entre 1930 et 1990, les boues issues de cet entretien ont simplement été déposées sur les côtés du cours d'eau, tandis que les riverains n'ont appris qu'en janvier 2014 que leurs terrains étaient pollués. Comment expliquer une si longue attente? Découvrez notre enquête.*

Le rapport de Schnydrig

Les premiers signaux proviennent de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) en 1975. Ils découvrent une «pollution au mercure certaine» du Rhône à partir de Viège. Le canton du Valais a toujours eu un siège dans la commission et l'ancien con-

seiller d'Etat PDC chargé des travaux publics, Bernard Borner, confirme y avoir régulièrement participé en compagnie de son chef de l'environnement aujourd'hui décédé, Jean-Pierre Schnydrig.

Quelques années plus tard, en 1981, Jean-Pierre Schnydrig rédige un rapport qu'il présente au Conseil d'Etat. Il affirme que la moyenne des échantillons du canal des eaux usées de Lonza atteint 67 870 ppb, l'équivalent de 67,87 mg/kg, soit plus de trente fois la valeur limite admise aujourd'hui dans les jardins (2 mg/kg). Avant 1983 et l'entrée en vigueur de la loi sur la protection de l'environnement, il n'existait aucune valeur limite.

Un problème déjà connu

Le chef du service propose alors des mesures d'assainissement du canal pour le «débarrasser des quelque 300 kilos de mercure qu'il contient». Mais la Lon-

za ne les a que partiellement suivies puisqu'elle entreprend dans les années suivantes des travaux sur un tronçon de 800 mètres, alors que le canal s'étire sur 11 kilomètres. Pour Bernard Borner, aujourd'hui âgé de 81 ans,

La prise de conscience du devoir d'appliquer à la lettre les règles liées à l'environnement est apparue dans les années 1990

la problématique était même déjà connue par ses prédécesseurs. «Je me rappelle que Franz Steiner en parlait déjà. Et si ma mémoire est bonne, Ernst von Roten, ministre de 1958 à 1973, siégeait au conseil d'administration de Lonza. Il y avait beaucoup d'autres composantes à

prendre en considération, notamment économiques.»

Une pression économique

Ces considérations économiques suffisent-elles à expliquer le non-assainissement du canal alors que le chef du SPE propose des mesures en 1981? Une source proche du dossier affirme que Jean-Pierre Schnydrig, aujourd'hui décédé, subissait de fortes pressions de Lonza. «On lui demandait de détourner le regard.» Ancien chef de la sécurité, de la santé et de l'environnement de l'entreprise, Raymond Vouillamoz nie catégoriquement: «C'est renverser les rôles, une industrie n'est pas en mesure d'imposer ce genre de condition à l'Etat. Il y avait parfois des nuages, mais on ne peut pas dire que nos relations étaient mauvaises.»

La pollution silencieuse

L'autre argument avancé par les acteurs du dossier concerne

(*Pour cette enquête, «Le Nouvelliste» a travaillé en collaboration avec «Le Temps», la RTS et le «Walliser Bote».)

Interdiction prononcée

L'Etat et le SPE interdisent l'utilisation des boues polluées pour l'agriculture.

1990

Bernard Bornet 1981 - 1997

Rapport sur les sites pollués

Le SPE publie le cadastre des sites pollués du canton, le Grossgrundkanal et ses environs n'y figurent pas.

2007

J.-Jacques Rey-Bellet 1997 - 2009

Mercuré sur l'A9

En contrôlant une décharge de boues d'épuration sur le tracé de l'autoroute, le SPE découvre des teneurs élevées en mercure. Il demande des analyses complémentaires sur le chantier.

2010**Investigation historique**

Le canton (SPE) confie à FUAG la réalisation de l'investigation historique sur le GGK.

2011**Propriétaires informés**

Les propriétaires des parcelles contaminées au mercure sont informés. Certaines parcelles doivent être assainies.

2014

Jacques Melly 2009 - 2021

Accord trouvé

Début de l'assainissement des parcelles polluées au mercure. Le canton paiera au maximum 2 millions. L'ensemble des communes 1,5 million. Le reste, soit 47,5 millions, sera assumé par la Lonza.

2017

Long de 11 kilomètres, le canal d'évacuation a été assaini par la Lonza dans les années 80 seulement sur 800 mètres. KEYSTONE

Lonza confirme 250 intoxications au mercure avant les années 1950

Au moins 250 intoxications au mercure ont été documentées chez Lonza avant les années 1950. L'auteur de l'étude n'est autre que le grand-père de Thomas Burgener. Il s'est battu pour que la maladie soit reconnue.

Un rapport de l'Etat du Valais qui n'a jamais été rendu public fait mention de 250 employés de Lonza ayant souffert d'intoxication au mercure entre 1910 et 1950. Cette information inédite provient d'un numéro daté de 1952 de la «Revue médicale suisse», alors destinée à un public de niche. Son auteur n'est autre que le docteur Paul Burgener, le grand-père de Thomas Burgener, ancien ministre valaisan de la santé.

«Les anciens travailleurs se souviennent de son combat pour les intoxiqués de toutes sortes qui ont perdu leur capacité à travailler.» Sa nécrologie est éloquent. Le docteur Paul Burgener, mort en 1952 à Viège, a en effet passé sa vie à défendre les suppliciés du mercure. En plus de référencer ces 250 cas, il détaille les symptômes de huit d'entre eux qu'il a observés pendant une vingtaine d'années: perte d'appétit, insomnies, fatigue physique et psychique, impuissance sexuelle, tremblements, tendances dépressives ou suicidaires.

Thomas Burgener pas au courant

Chose surprenante, Thomas Burgener avoue ne pas avoir été au courant des travaux de son grand-père. «Mon père ne m'en a jamais parlé. Je suis fier d'apprendre qu'il a défendu ses patients», avoue-t-il. Ancien conseiller communal à Viège, il assure même que durant les dix années passées au gouvernement entre 1999 et 2009

comme ministre de la santé, il n'a jamais entendu parler du dossier mercure «ni à la table du Conseil d'Etat ni au sein du département».

Gravité méconnue

Du côté de la Lonza, on confirme pour la première fois ce chiffre de 250 intoxications tout en relativisant. Selon Rémi Luttenbacher, engagé en 2014 pour remédier au problème du mercure, «nos recherches permettent de vérifier ces chiffres. Toutefois, l'image globale de la gravité de la maladie n'est pas claire, car les rapports décrivent des cas très différents les uns des autres.» Distribution de lait, congés supplémentaires et nettoyage des tenues de travail constituent, à l'époque, les premières mesures d'accompagnement proposées par l'entreprise. Rémi Luttenbacher précise également que la santé des employés était contrôlée par des examens urinaires périodiques et que Lonza cherchait à minimiser les contacts des employés avec le mercure. Reste que dès 1936, l'Office fédéral de l'industrie et du travail avait évoqué cette problématique du mercure à travers une lettre envoyée au président de Viège qui disait: «Il ne faut pas oublier que les intoxications au mercure engendrent des maladies dont les causes sont très difficiles à interpréter.»

Amélioration dès 1950

Enfin, dès la fin des années 50, les valeurs de mercure dans l'urine des employés baissent significativement et l'entreprise ne documente plus de nouvelles intoxications. Les deux derniers employés de Lonza intoxiqués au mercure sont décédés en 2001 et 2002. Ils étaient alors âgés de 87 et 92 ans.

l'absence de conscience écologique. «L'analyse de mercure dans l'eau s'est développée dans les années 1970. Avant, on ne savait pas. On était moins conscient du problème», explique Rémi Luttenbacher, responsable des sites pollués chez Lonza depuis 2014. Un point de vue complété par Yves Degoumois, chef de la section sites pollués, déchets et sols au canton. «La prise de conscience du devoir d'appliquer à la lettre les règles liées à l'environnement est apparue tardivement, dans les années 90. Avant, il n'y avait pas la volonté politique d'avoir un service de la protection de l'environnement assez fort.»

Excavation d'un canal pollué

Mais le rapport Schnydrig prouve également que les conséquences environnementales des excavations nécessaires à l'entretien du canal étaient elles aussi connues. Des prélève-

ments effectués en 1980, après des opérations de curage, montrent que le taux de mercure est nettement supérieur à ceux des précédentes mesures.

Alors pourquoi ces excavations ont-elles continué jusqu'au début des années 1990 lorsque le SPE interdit l'utilisation des boues polluées en agriculture? Pour Bernard Bornet, encore conseiller d'Etat à cette époque, «le service se mettait en place, l'étoffer a pris du temps. Ce fut notre première mesure.» Ensuite, durant une dizaine d'années, le dossier disparaît complètement des écrans radar.

Le mercure absent du cadastre

Et il ne réapparaît même pas avec la mise en ligne, en 2007, du premier cadastre des sites pollués demandé par la Confédération depuis 1998, puisque le mercure n'y figure pas. Pour la Lonza, le site de Gamsenried et le périmètre du site chimique y

figurent, mais sans qu'on y évoque ce type de pollution. On ne peut s'empêcher d'être surpris, surtout que pour le réaliser, le Valais n'investit que 588 000 francs. Soit quatre fois moins que les cantons de Vaud et Fribourg, cinq fois moins que Bâle

On ne peut pas nier qu'il y a une part de responsabilité des communes et du canton.

et neuf fois moins que Genève, alors que notre canton est le deuxième canton suisse le plus développé en termes d'industries chimique et pharmaceutique après Bâle. Ancien conseiller d'Etat PDC chargé du dossier de 1997 à 2009, Jean-Jac-

ques Rey-Bellet n'a pas désiré s'exprimer sur le sujet.

Le tsunami médiatique se déclenche, lui, en 2010, lorsque du mercure est découvert sur le chantier de l'autoroute A9. Lonza passe rapidement aux aveux. Elle a déversé du mercure dans le canal durant soixante ans, ce qui n'était alors pas interdit. Le SPE prend alors la mesure du problème, s'empresse de rajouter les sites pollués au mercure dans son cadastre et entame le processus d'assainissement. Yves Degoumois explique cette réaction tardive: «Il s'agissait plus d'un manque de recul des personnes ayant travaillé à l'établissement du cadastre des sites pollués dans le Haut-Valais que d'une stratégie volontaire de noyer le poisson». L'ancien chef de la sécurité, de la santé et de l'environnement de Lonza, Raymond Vouillamoz, lui, s'emporte. «En 1981, le chef du Service de l'environnement Jean-Pierre Schnydrig

écrivait un article à ce sujet. Alors dire qu'en 2010 on n'en parlait pas, c'est un peu gros.» Cédric Arnold, chef de ce service en 2010 et aujourd'hui collaborateur de Lonza, ne s'exprime plus sur ce dossier.

Responsabilité ou défaillance?

Après un travail d'investigation de l'Etat, ce n'est donc qu'en janvier 2014 que celui-ci annonce aux riverains du Grossgrundkanal la découverte de nombreuses parcelles polluées alors qu'il avait conscience, depuis les années 1970, à la fois du rejet du mercure par Lonza dans le canal et de l'utilisation par les riverains des boues polluées pour leurs champs.

Faut-il dès lors parler de défaillance ou de responsabilité? L'Etat a-t-il manqué à son devoir de surveillance? Ou a-t-il mal apprécié l'importance de la pollution? Pour Yves Degoumois, «c'est par défaillance plus que

par responsabilité que les collectivités publiques assument des coûts dans la clé de répartition». Un point de vue qui n'est pas partagé par Lonza. «On ne peut pas nier qu'il y a une part de responsabilité des communes et du canton», commente, quant à lui, Rémi Luttenbacher.

La justice ne tranchera pas cette question, puisque le canton et les quatre communes ont accepté de contribuer à l'assainissement pour 3,5 millions de francs sur 51 millions à travers un arrangement avec Lonza qui vaut mieux qu'un long procès comme le confirme le conseiller d'Etat Jacques Melly. «Suite à cet accord financier de décembre 2017, mon objectif est d'assainir rapidement les sols pollués. Les procédures liées au Grossgrundkanal sont également en cours.» L'histoire, elle, permet de constater que, pendant près de 40 ans, le Valais et l'Etat n'ont pas voulu voir ce problème du mercure.